

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES DU MARDI 9 AVRIL 2019

Convoqué le 3 avril 2019, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mardi 9 avril 2019

Ouverture de la séance à 18H30 présidée par Michel FEBRER, Maire

M. Michel MARTIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Josiane BERTHON-BOGUD, Maxime BOSC, Sylvie DORCKEL-BRIONNE, Michel MARTIN, Chantal QUILLERIE, Jean-Michel RAVEL, Paulette REDLER, Adrien SAPET, Jean-Luc SCHERRER, Nicolas VALETTE, Dominique VINCENTI,

Absents excusés : Sylvie SALAS, Françoise COSTA, Mireille WOLF, Frédéric BRUNEL

Absents : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE

Procurations : S. SALAS à A. SAPET, F. COSTA à P. REDLER, F. BRUNEL à M. FEBRER

Ordre du jour :

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

- 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2019

Décisions prises au nom du Conseil Municipal article L2121622 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 3 - **Décision 2019_001** : portant signature d'un contrat de location/maintenance d'un copieur pour le service administratif de la Mairie

ADMINISTRATION/FINANCES

- 4 - Budget Commune : - approbation du compte de gestion 2018
- 5 - Budget Commune : - approbation du compte administratif 2018
- affectation des résultats 2018
- 6 - Budget Assainissement : - approbation du compte de gestion 2018
- 7 - Budget Assainissement : - approbation du compte administratif 2018
- affectation des résultats 2018
- 8 - Budget Commune : - vote du budget primitif 2019
- vote du taux des 3 taxes
- 9 - Détermination du coût moyen horaire d'un agent des services techniques
(travaux en régie 2019)
- 10 - Budget Assainissement : vote du budget primitif du service de l'assainissement 2019
- 11 – CCPS : CLECT - Attributions de compensation définitives 2018 et prévisionnelles 2019
- 12 - SUEZ : demande de dégrèvement sur redevances assainissement
- 13 - Fondation du Patrimoine : Adhésion annuelle
- 14 - Les Francas du Gard : Adhésion annuelle

RESSOURCES HUMAINES

- 15 - Mise en place d'une participation à la cotisation prévoyance des agents
- 16 - Participation à la cotisation santé des agents

INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2019

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 21 février 2019
- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22 février 2019
- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 6 mars 2019

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 20 février 2019

Approuvé à l'unanimité

DECISION 2019_001 :**Portant signature d'un contrat de location/maintenance d'un copieur pour le service administratif de la Mairie.**

Considérant que le contrat du copieur multifonction contracté avec la Sté Bureautique Informatique Conseil 30 arrive à échéance le 31 mars 2019,

Vu la proposition de la Sté Bureautique Informatique Conseil 30 pour le renouvellement d'un copieur multifonction plus récent et plus performant avec un coût moindre,

Monsieur le Maire décide de valider la proposition présentée par la Sté Bureautique Informatique Conseil 30 et de signer un contrat avec ladite Société.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :**ADMINISTRATION FINANCES****DEL2019_015 - Budget COMMUNE - approbation compte de gestion 2018**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Paulette REDLER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECLARE que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour à l'unanimité

DEL2019_016 : Budget COMMUNE – approbation compte administratif 2018 – affectation des résultats 2018

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2018 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Mme Paulette REDLER, présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2018, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	254 100,00	234 266,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	268 000,00	253 819,72
014	Atténuations de produits	184 574,00	184 574,00
65	Autres charges gestion courante	81 465,00	79 641,92
66	Charges financières	29 000,00	27 052,25
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	
023	Virement à la section d'investissement	167 904,00	

042	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 252,00	28 813,55
Total des dépenses de fonctionnement		997 395,00	808 167,61
D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1			

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap.	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations
13	Atténuations de charges	100,00	1 300,57
70	Vente de produits fabriqués	17 550,00	18 254,60
73	Impôts et taxes	552 260,00	558 203,01
74	Dotations, subventions et participations	258 750,00	255 636,00
75	Autres produits de gestion courante	76 450,00	78 397,60
76	Produits financiers	5,00	4,84
77	Produits exceptionnels	3 300,00	21 632,24
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	19 995,08
Total des recettes de fonctionnement		928 415,00	953 423,94
R 002 excédent de fonctionnement reporté n-1		66 167,92	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap.	intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	248 063,00	246 638,68	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 650,00	53 649,30	243 850,00
21	Immobilisations corporelles	596 500,00	202 638,23	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	19 995,08	
Total des dépenses d'investissement		918 213,00	522 921,29	243 850,00
D 001 Déficit d'investissement reporté n-1		10 142,98		

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	161 993,00	84 281,06	77 711,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	306 000,00	200 000,00	
10	Dot. Fonds divers et réserves (hors 1068)	107 313,00	102 127,97	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	150 000,00	150 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisation	17 563,00		
021	Virement de la section d'exploitation	167 904,00		
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 252,00	28 813,55	
Total des recettes d'investissement		935 877,00	592 786,95	77 711,00
D 001 Excédent d'investissement reporté n-1				

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	953 423,94	recettes	592 786,95
	dépenses	808 167,61	dépenses	522 921,29
Résultat de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice	145 256,33	résultat	69 865,66
	Résultat d'ordre non budg	- 2 812,15		7 521,71
Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture Exercice 2017	218 980,07	Cpte 001 déficit d'investissement	- 17 664,69
	Part affecté à Invest. Art.	150 000,00	Cpte 001 excédent d'investi	
	Reste en report Art. 002 RF	68 980,07	résultat	- 17 664,69

Résultat de clôture 2018	résultat	211 424,25	résultat	59 722,68
Reste à réaliser	recettes		recettes	77 711,00
	dépenses		dépenses	-243 850,00
Résultat des reports	résultat		résultat	
				- 106 416,32
Résultat global avec les reports	résultat	211 424,25	résultat	

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2018 de la commune adopté par délibération du conseil municipal du 04/04/2017

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018, présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune présenté par Mme Paulette REDLER,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Paulette REDLER, Présidente de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, • **donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2018, pour l'exercice 2018,

• **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés titre budgétaire aux différents comptes.

• **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

• **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous comme suit :

Section de fonctionnement	211 424,25€
Section d'investissement	59 722,68 €

• **vote** les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,

• **affecte** le résultat de la section de fonctionnement soit **211 424,25€** au budget primitif de la commune de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	150 000,00 €
Report en fonctionnement du solde au compte 002	61 424,25 €

Pour à l'unanimité

DEL2019_017 : Budget ASSAINISSEMENT – approbation compte de gestion 2018

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Paulette REDLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2018, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour à l'unanimité

DEL2019_018 : Budget ASSAINISSEMENT – approbation compte administratif 2018 – affectation des résultats 2018

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2018 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Mme Paulette REDLER, présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2018, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	36 369,00	12 095,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	9 987,00
65	Autres charges gestion courante	500,00	
66	Charges financières	5 900,00	5 650,96
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux provisions	5 000,00	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	7 656,00	
042	<i>Op. d'ordre entre sections (amortissement)</i>	23 500,00	23 345,44
Total dépenses de fonctionnement		88 925,00	51 078,67
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitr	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
70	Produits des services	36 200,00	33 731,58
74	Dotations et participations	15 500,00	11 594,10
78	Reprises sur provisions	15 000,00	
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	7 656,00	7 655,01
Total recettes de fonctionnement		74 356,00	52 980,69
002	Excédent reporté	14 569,50	
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT			1 902,02

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitr	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Capital des emprunts	9 500,00	9 434,11	
20	Immobilisations incorporelles	27 181,00	27 180,75	
21	Immobilisations corporelles	6 819,00	4 359,58	
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	7 656,00	7 655,01	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	460,00	27,59	
Total dépenses d'investissement		51 616,00	48 657,04	
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1			
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitr	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers			
13	Subventions			
106	Réserves	30 000,00	30 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées			

27	Créances sur transfert de droit à déductio	460,00	27,59	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 656,00		
040	Op. d'ordre de transfert entre section	23 500,00	23 345,44	
041	Opérations patrimoniales	460,00	27,59	
Total recettes d'investissement		62 076,00	53 400,62	
001	Solde d'exécution positif reporté n-1	27 376,91 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT				4 743,58

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	recettes	52 980,69	recettes	48 657,04
Opérations de l'exercice	dépenses	51 078,67	dépenses	53 400,62
Résultat de l'exercice 2018	Résultat	1 902,02	Résultat	4 743,58
	Résultat clôture Exercice 2017	44 569,50	Cpte 001 déficit d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice 2017	Reste affecté à Invest. A	30 000,00	Excédent d'investisse	27 376,91
	Reste en report Art. 002 RF	14 569,50	Résultat	27 376,91
Résultat de clôture 2018	Résultat	16 471,52	Résultat	32 120,49
Reste à réaliser	recettes		recettes	0,00
	dépenses		Dépenses	0,00
Résultat des reports	Résultat		Résultat	0,00
Résultat global avec les reports	Résultat	16 471,52	Résultat	32 120,49

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2018 de l'assainissement adopté par délibération du conseil municipal du 10/04/2018,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018, présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget de l'assainissement présenté par Mme Paulette REDLER,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme Paulette REDLER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, • approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de l'assainissement dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	16 471,52
Section d'investissement	32 120,49

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **vote** les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,
- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement soit **16 471,52 €** au budget primitif 2019 de l'assainissement de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
Report en fonctionnement du solde au compte 002	16 471,52

- **dit que** le résultat d'investissement soit **32 120,49 €** sera repris au budget primitif de l'assainissement, en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté.

Pour à l'unanimité

DEL2019_019 : Budget COMMUNE – vote du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2018 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2018, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2019 de la Commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,

- **D'approuver** le programme des investissements 2019 et leurs financements tels qu'ils apparaissent ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
011	Charges à caractère général		273 350,00	273 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		266 650,00	266 650,00
014	Atténuations de produits		166 044,00	166 044,00
65	Autres charges gestion courante		91 066,00	91 066,00
66	Charges financières		28 000,00	28 000,00
67	Charges exceptionnelles		2 000,00	2 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		165 138,00	165 138,00
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		11 252,00	11 252,00
Total dépenses de fonctionnement			1 003 500,00	1 003 500,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
013	Atténuations de charges		100,00	100,00
70	Produits des services		17 230,00	17 230,00
73	Impôts et taxes		569 410,00	569 410,00
74	Dotations et participations		258 681,00	258 681,00
75	Autres produits de gestion courante		78 650,00	78 650,00
76	Produits financiers		5,00	5,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires			
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		18 000,00	18 000,00
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
Total recettes de fonctionnement			942 076,00	942 076,00
002	Excédent reporté N-1			61 424,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 003 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
20	Immobilisations incorporelles		11 100,00	11 100,00
21	Immobilisations	243 850,00	445 376,00	689 226,00
23	Immobilisations en cours		366 000,00	366 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		88 500,00	88 500,00
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		18 000,00	18 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
Total dépenses d'investissement		243 850,00	928 976,00	1 172 826,00

001	Solde d'exécution négatif reporté n-1			
				L 1 172 826,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
13	Subventions	77 711,00	418 335,00	496 046,00
16	Emprunts et cautions (hors 165)		184 000,00	184 000,00
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)		85 044,00	85 044,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		150 000,00	150 000,00
138	Autres subv. invest. non transférables		20 200,00	20 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		250,00	250,00
021	Virement de la section de fonctionnement		165 138,00	165 138,00
040	Op. d'ordre de transfert entre section		11 252,00	11 252,00
Total recettes d'investissement		77 711,00	1 035 393,00	1 113 104,00
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			59 722,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 172 826,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

DEL2019_020 : Vote du taux des 3 taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués,
 - les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
 - le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales,
- Vu l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de maintenir** les taux d'imposition de 2018
- **de fixer** le produit fiscal 2019 à la somme de **491 679 €** de la manière suivante :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018 Pour mémoire (%)	Taux 2019 (%)	Produits attendus 2019
Taxe d'habitation	2 450 000	9,92	9,92	243 040
Taxe foncier bâti	1 472 000	15,70	15,70	231 104
Taxe foncier non bâti	34 600	50,68	50,68	17 535
Produit fiscal attendu pour 2019				491 679

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Pour à l'unanimité

DEL2019_021 : Détermination du coût moyen horaire d'un agent des services techniques (travaux en régie 2019)

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M 49,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise.

Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenants dans le cadre de ces

travaux en régie selon la catégorie de personnel.

Pour faciliter la comptabilisation des charges du personnel, il est proposé de calculer un taux horaire moyen, basé sur la moyenne des salaires du personnel affecté aux Services Techniques et intervenant sur les travaux effectués en régie.

La position statutaire des agents restant inchangée par rapport à 2018, il est proposé au conseil municipal de maintenir pour l'année 2019, le coût horaire moyen des travaux en régie de 2018 soit **16,87€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **De maintenir** la moyenne horaire applicable aux travaux en régie à **16,87€** pour l'année 2019,
- **De dire** que la valeur de la main d'œuvre incorporée aux travaux d'investissements réalisés en régie, sera déterminée en fonction du nombre d'heures de travail consacrées par les agents aux investissements réalisés en régie,
- **De dire** qu'en fin d'exercice, le montant calculé des frais afférents aux agents au suivi et à la réalisation de ces travaux en régie sera porté au débit du chapitre 21 par le crédit du compte 722, par opération d'ordre budgétaire,
- **De prendre acte** que le montant des charges ainsi transférées fera l'objet d'un état spécial conformément à l'instruction budgétaire M14, et M49
- **D'approuver** les taux ainsi définis.

Pour à l'unanimité

DEL2019_022 : Budget ASSAINISSEMENT – vote du budget primitif du service de l'assainissement

Le budget primitif 2019 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2018 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2018, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2019 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'approuver** le programme des investissements 2019 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
011	Charges à caractère général		62 071,00	62 071,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		5 000,00	5 000,00
65	Autres charges gestion courante		0,00	0,00
66	Charges financières		6 500,00	6 500,00
68	<i>Dotations aux prov. et aux dépréciations</i>		8 850,00	8 850,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		31 750,00	31 750,00
Total dépenses de fonctionnement			114 171,00	114 171,00
002	Déficit reporté n-1		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			114 171,00	114 171,00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
70	Produits des services		30 600,00	30 600,00
74	Dotations et participations		12 000,00	12 000,00
78	Reprises sur provisions		43 000,00	43000,00
002	Excédent reporté			16 471,00
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		12 100,00	12 100,00
Total recettes de fonctionnement			97 700,00	97 700,00
002	Excédent reporté n-1			16 471,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				114 171,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
16	Capital des emprunts		9 800,00	9 800,00
21	Immobilisations		15 590,00	15 590,00
23	Immobilisations en cours		167 000,00	167 000,00
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		12 100,00	12 100,00
041	<i>Op. patrimoniales</i>		3 000,00	3 000,00
Total dépenses d'investissement			207 490,00	207 490,00
002	Solde d'exécution négatif reporté n-1			0 ,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				207 490,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
10	Dotations, fonds divers			
106	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subvention d'investissement		41 620,00	41 620,00
16	Emprunts		96 000,00	96 000,00
27	Autres immobilisations financières		3 000,00	3 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre les sections</i>		31 750,00	31 750,00
041	<i>Op. patrimoniales</i>		3 000,00	3 000,00
TOTAL			175 370,00	175 370,00
001	Solde d'exécution positif n-1			32 120,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				207 490,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2019 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

DEL2019_023 : CCPS – CLECT – Attributions de compensation définitives 2018 et prévisionnelles 2019

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C. L. E. C. T.) est de quantifier chaque année les transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation.

La CLECT s'est réunie le 31 janvier 2019, et a transmis pour approbation le rapport de la commission des charges transférées.

Montant des attributions de compensations définitives 2018 :

Les attributions de compensation 2018 définitives sont égales aux attributions de compensation provisoire notifiées lors de la CLECT du 1^{er} février 2018 soit 184 574 €

Attributions de compensations provisoires 2019 :

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 5 juillet 2007, statuant à l'unanimité de ses membres, suite à la séance de la CLECT du 31 janvier 2019, les attributions de compensations sont révisées chaque année selon les modalités suivantes :

- révision annuelle des effectifs,
- prise en compte des enfants scolarisés dans une autre commune du territoire communautaire

Le coût moyen est de 1 090 € par élève.

Le montant des compensations prévisionnelles 2019 s'élève à 166 044€

Conformément à l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts, instituant que les conseils municipaux de toutes les communes de la Communauté doivent délibérer pour approuver le montant des attributions définitives 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le montant suivant des attributions de compensation définitives 2018 : 184 574 €**
Pour à l'unanimité

DEL2019_024 : SUEZ – demande de dégrèvement sur redevance assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 janvier 2010 portant sur les modalités de dégrèvement

Vu la délibération du 5 avril 2016 fixant le taux de la surtaxe d'assainissement

Vu les justificatifs transmis par SUEZ Eau France

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- La Société EDEN SPA, 2 Chemin du Pesquier à CONGENIES

Sollicite le dégrèvement des redevances d'assainissement portées sur sa dernière facture d'eau en raison d'importantes fuites d'eau sur son réseau privatif.

Considérant que les problèmes techniques, responsables de la fuite, ont été réparés et validés par le délégataire SUEZ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde le dégrèvement demandé, soit, pour la part communale :

- Société EDEN SPA, pour 84 m3 d'excédent, soit : **28,01 € TTC**

84 X 0,3032 = 25,47 € HT

T.V.A 10 % = 2,54 €

Total : 28,01 € TTC

Pour à l'unanimité

DEL2019_025 : Fondation du Patrimoine – Adhésion annuelle

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est souhaitable que la commune renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine, pour le soutien de son action pour la rénovation et les moyens d'interventions uniques pour aider la mise en valeur du patrimoine bâti dont elle dispose.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 2 000 habitants est de 120 € minimum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et de verser au titre de cette adhésion pour l'année 2019 la somme de 120 € (cent vingt euros)

Pour à l'unanimité

DEL2019_026 : Les Francas du Gard – Adhésion annuelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans un souci de soutien et pour participer aux différentes actions en faveur des projets en direction de l'enfance et de la jeunesse, il convient de renouveler l'adhésion à l'Association Départementale des Francas du Gard.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'Association « Les Francas » pour l'année 2019.

L'adhésion est basée sur un montant forfaitaire annuel de 110, 00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la participation financière pour l'année 2019, pour un montant forfaitaire de 110, 00€

Pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DEL2019_027 : Mise en place d'une participation à la cotisation prévoyance des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque SANTE (risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité garantis par la souscription à une complémentaire santé auprès d'une mutuelle notamment, le risque PREVOYANCE (risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès garantis par la souscription de contrats de type maintien de salaire).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la résiliation unilatérale du 31 décembre 2017 par INTERIALE du contrat de Prévoyance couvrant la perte de salaire des agents rattachés à la convention de participation avec le Centre de Gestion du Gard, a privé de la garantie maintien de salaires nos agents territoriaux.

Depuis 2013 nos agents cotisaient à cette mutuelle et la collectivité avait opté pour une participation de 10 € par agent.

Afin de maintenir une couverture et protéger au mieux les agents en cas de maladie, arrêt ou incapacité de travail, Monsieur le Maire propose de mettre en place une participation dans le cadre d'un contrat labellisé.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39

VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- **DE PARTICIPER** financièrement à compter du 1^{er} mai 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents, titulaires, stagiaires et contractuels,

Sont exclus les emplois saisonniers et vacataires.

Les agents ci-dessus désignés doivent travailler à temps complet, non complet ou à temps partiel.

- **DE VERSER** une participation de 10 € à tout agent à temps complet et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, sans que cette participation ne dépasse le montant de la cotisation dû par l'agent conformément à l'article 25 du décret n° 2011-1474 DU 8 novembre 2011.

Cette participation sera proratisée en fonction de la quotité du temps de travail.

- **DIT** que la participation sera versée directement à l'agent,

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

Pour à l'unanimité

DEL2019_028 : Participation à la cotisation santé des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque SANTE (risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité garantis par la souscription à une complémentaire santé auprès d'une mutuelle notamment, le risque PREVOYANCE (risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès garantis par la souscription de contrats de type maintien de salaire).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la collectivité avait opté en 2012 pour une participation au titre de la protection sociale complémentaire risque santé fixée et modulée en fonction du montant de la cotisation mensuelle due par l'agent.

Monsieur le Maire précise que cette modulation lui semble inappropriée et propose de fixer un montant unitaire et forfaitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} mai 2019 pour la Garantie Complémentaire Santé Labellisée, de rapporter la délibération du 22 novembre 2012 et de la remplacer comme suit :

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39

VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération DEL2012-70 du 22 novembre 2012,

VU l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 mars 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DECIDE DE RAPPORTER ET REMPLACER** la délibération du 22 novembre 2012 ;
- **DE VERSER** à compter du 1^{er} mai 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents titulaires, stagiaires et contractuels, une participation mensuelle de **18 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée,

Sont exclus les emplois saisonniers et vacataires.

Les agents ci-dessus désignés doivent travailler à temps complet, non complet ou à temps partiel.

Cette participation sera proratisée en fonction de la quotité du temps de travail.

- **DIT** que la participation sera versée directement à l'agent,

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs des 18 et 19 avril 2019 à Nîmes

*Galerie « La Boucherie » à Congénies : Exposition Charlotte KNOLL

CCPS :

*Calendrier communautaire du 2^{ème} trimestre 2019

*Comptes-rendus conseils d'école élémentaire et maternelle.

*Procès-verbal du conseil communautaire du 31 janvier 2019, du 28 février 2019 et du 28 mars 2019

*Conseil syndical du Bois de Mintageau du 6 février 2019

*Bureau communautaire du 14 février 2019

*Conseil syndical du PETR du 27 février

***SMEG :**

Conseil syndical du 12 mars 2019

*Courrier du SDIS concernant les nouvelles cotisations demandées aux communes

*Courrier des sénateurs du Gard

*Lettre de l'association « Collectifs des réfugiés de Congénies »

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50